

Demande FAVA

Les demandes de subvention sont maintenant dématérialisées.

Les conseillers départementaux peuvent voir les demandes pour leurs cantons, à mesure qu'elles sont mises en ligne. Vous pouvez toujours continuer à leur faire un message en leur précisant votre projet, surtout si vous ne faisiez pas de demande les autres années.

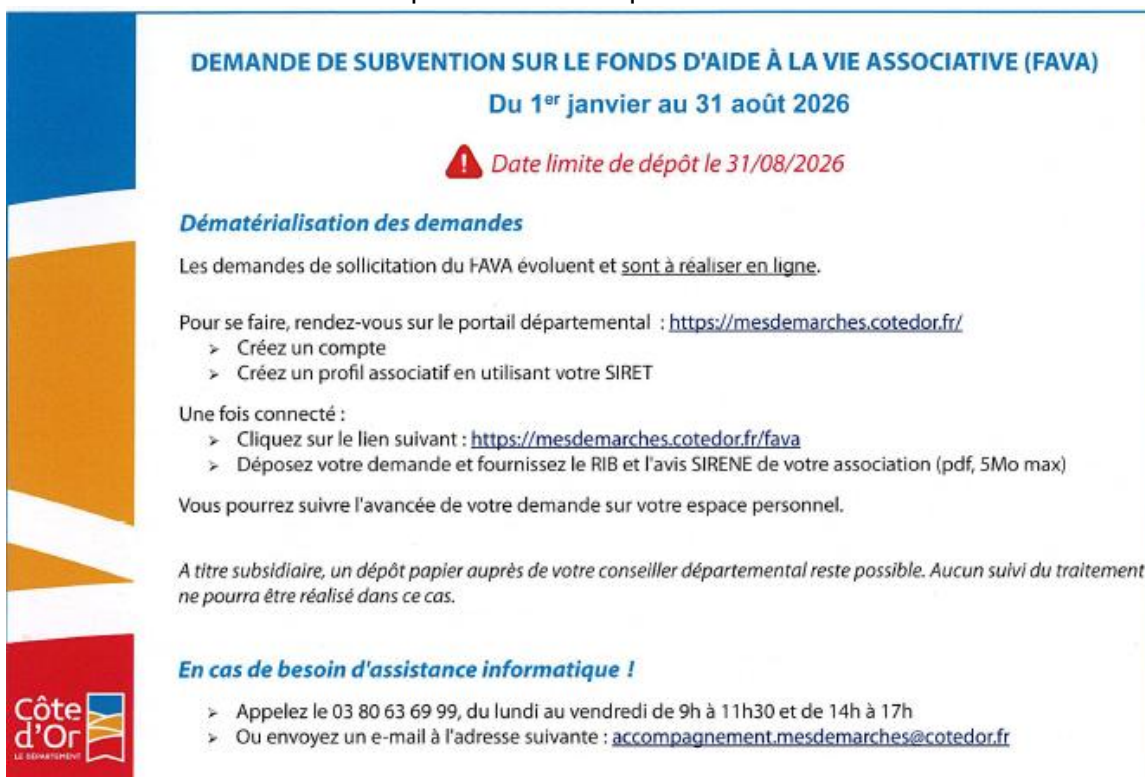
Vous trouverez leurs noms et contacts en suivant ce lien : [les-elus-et-les-cantons](#)

Deux cas possibles pour vous connecter : <https://mesdemarches.cotedor.fr/catalogue/fonds-daide-a-la-vie-associative/>

- soit votre existe déjà sur la plateforme car vous aviez réalisé une demande l'année dernière avec votre SIRET.

L'adresse mail de connexion est certainement celle de l'école, si besoin vous pouvez réinitialiser le Mot de passe afin de commencer votre démarche.

- soit vous devez créer un compte comme indiqué ci-dessous :



DEMANDE DE SUBVENTION SUR LE FONDS D'AIDE À LA VIE ASSOCIATIVE (FAVA)
Du 1^{er} janvier au 31 août 2026

⚠ Date limite de dépôt le 31/08/2026

Dématérialisation des demandes

Les demandes de sollicitation du FAVA évoluent et sont à réaliser en ligne.

Pour se faire, rendez-vous sur le portail départemental : <https://mesdemarches.cotedor.fr/>

- Créez un compte
- Créez un profil associatif en utilisant votre SIRET

Une fois connecté :


- Cliquez sur le lien suivant : <https://mesdemarches.cotedor.fr/fava>
- Déposez votre demande et fournissez le RIB et l'avis SIRENE de votre association (pdf, 5Mo max)

Vous pourrez suivre l'avancée de votre demande sur votre espace personnel.

A titre subsidiaire, un dépôt papier auprès de votre conseiller départemental reste possible. Aucun suivi du traitement ne pourra être réalisé dans ce cas.

En cas de besoin d'assistance informatique !

- Appelez le 03 80 63 69 99, du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 17h
- Ou envoyez un e-mail à l'adresse suivante : accompagnement.mesdemarches@cotedor.fr



Voici quelques données utiles ou remplir le dossier. (en jaune les parties à compléter avec les informations de la coopérative)

Nom de l'association : OCCE21_coopérative de l'école (normalement le même nom indiqué sur le RIB du compte de la coopérative)

Adresse siège social : adresse, téléphone, mail de la coopérative de l'école. (Juridiquement, le siège social reste celui de l'association départementale, mais il est plus simple ici d'indiquer l'adresse de la coopérative, qui est également celle présente sur le RIB)

Date et n° de récépissé de déclaration : w212001967, 18/09/1989

Date de publication au Journal Officiel (JO) : 25/10/1989

Office Central de la Coopération à l'École de Côte-d'Or

1, rue Bernard Courtois - 21000 DIJON
Tél. : 03 80 45 50 46 - ad21@occe.coop
Site Internet : www.ad21.occe.coop



N° de SIRET : 339 328 335 (voir document joint SIRET des coopératives)

Nom de la présidente : Odile LANG

Nom de la trésorière : Christine BONNAUD

Nom de l' « acteur » : **nom du mandataire**

Nombre de membres actifs : **nombre d'adhérents à la coop** (enfants et adultes)

Fédérations auxquelles l'association est affiliée : OCCE

Objectifs généraux poursuivis par l'associations : Permettre de favoriser la création de coopératives scolaires dans les établissements publics, accompagner ces coopératives dans leur gestion. Développer la coopération par la formation des enseignants, l'animation de projets coopératifs dans les classes.

Ensemble des activités envisagées pour l'année au titre de laquelle l'aide départementale est demandée : **citer une ou plusieurs activités**

Motif pour lequel la subvention est demandée : **budget associé** : dépenses totales, autres financement (mairie, participation parents, coopérative) puis **explication**, par exemple : subvention demandée pour diminuer la participation des parents

Dernier exercice budgétaire : Pour nous c'est en année scolaire. Indiquer les chiffres de votre dernier CRF.

Sur la page d'accueil de RETKOOP, compte rendu 2025 (cliquer sur « passer à la suite » pour accéder au CRF).

Vous y trouverez le total des charges (ou dépenses), le total des produits (ou recettes), et un peu plus bas, dans un tableau, le détail des subventions

Situation de la trésorerie au 31 décembre de l'exercice écoulé : **Indiquer le solde au 31 août 2025 et le résultat de l'année scolaire**. Préciser éventuellement les raisons en cas de fort déficit ou fort excédent. (par exemple décalage dans un versement de subvention, annulation d'un gros projet, organisation d'une classe découverte tous les deux ans, ...)

Montant de la cotisation payé par chaque adhérent : Pas de cotisation obligatoire pour une coopérative, mais des dons de parents. Vous pouvez indiquer le montant total, la moyenne des dons par coopérateur.

Vous pouvez aussi préciser que l'adhésion à l'OCCE vous a coûté ...€ au total ou alors 2€ par enfant.

Documents à transmettre :

- RIB (Vérifier que le nom et l'adresse correspondent bien à la coopérative de l'école)
- Avis de situation SIREN
- Attestation de contrat d'engagement républicain (téléchargeable ici si besoin)